



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

COMMISSION DROITS DE L'HOMME CONF/HR(2016)RAPACT

RAPPORT D'ACTIVITE 2016

Mobilisés par la balance entre la spécificité des commissions thématiques et l'indispensable transversalité qui participe à la force de la société civile organisée, nous avons ouvert notre réunion du début d'année en donnant la parole aux présidentes des commissions thématiques 'éducation et culture' et 'démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux'.

C'est dans la perspective de l'inclusivité et des orientations des plans d'action de la Commission droits de l'Homme (protection des droits et non-discriminations) et de la Conférence (participation aux processus décisionnels) que notre commission a porté ses efforts tout au long de l'année 2016.

Protection des droits :

- La position tenue par les défenseurs des droits en Europe orientale reste délicate. Nous avons vu que les situations en Ukraine, en République moldave, en Azerbaïdjan, en Fédération de Russie, en Pologne, en Hongrie sont préoccupantes. Les perspectives restant sombres, la commission soumettra une recommandation aux Etats membres lors de la session d'été 2017.
- La situation turque est pour le moins défavorable à la société civile et les responsables des ONG locales sont en danger. Peu de moyens d'action sont actuellement possibles eu égard à la pression exercée par les pouvoirs publics. Un large échange de vue avec des responsables d'ONG turques a permis de s'informer réciproquement des besoins et moyens d'actions et a surtout permis de se connaître puis d'établir des relations de confiance de manière à maintenir des relations sur le long terme.
- La Conférence s'efforce de gommer toute hiérarchie entre les droits civils et les droits sociaux. Mais les droits de l'Homme incluent tout autant la Convention d'Oviedo portant sur les enjeux liés aux technologies et biotechnologies émergentes. La défense des droits impose une vigilance particulière en direction des nouvelles menaces. C'est la raison pour laquelle ne voulant pas laisser ce volet des droits de l'Homme dans l'ombre, Madame Lwoff du Comité intergouvernemental de bioéthique du Conseil de l'Europe a sensibilisé notre commission sur ces enjeux et nous avons engagé une participation régulière aux travaux du Comité de bioéthique (DH-BIO).
- Les évolutions technologiques poussent de plus en plus les citoyens à faire valoir des droits individuels en opposition aux droits généraux. Ce type de télescopage se rencontre

notamment dans les questions de début et de fin de vie. c'est la raison pour laquelle la Conférence a sondé ses membres quant à la gestation pour autrui, la question étant de savoir si le droit à disposer de son corps l'emporte ou pas sur l'interdiction d'instrumentalisation du corps et sur l'interdiction de marchandisation du corps. L'indécidabilité sur cette question d'éthique reste encore majoritaire au sein de la société civile.

- L'intervention de la Vice-présidente lamvi Totsi à la journée mondiale des droits de l'homme au Centre européen de la jeunesse témoigne de la préoccupation permanente en matière de protection et de promotion des droits et aussi de la place de la jeunesse dans nos travaux.

Non-discrimination :

Les discriminations sont polymorphes et souvent insidieuses. Aussi, la commission a abordé, en 2016, cette question sous plusieurs angles :

- Un échange de vue avec Madame Bodil Høyer Damsgaard qui a présenté la formation et l'action des travailleurs sociaux notamment en Finlande.
- La célébration annuelle de la journée du refus mondial de la misère (17 octobre) avec la participation de trois délégations.
- Les discriminations touchant notamment les femmes, nous nous sommes attachés à faire le point sur la position qui leur est ou non dévolue au sein des religions.
- La visite de la Vice-présidente lamvi Totsi dans un port grec où arrivent des réfugiés a permis de se rendre compte physiquement de la situation et de mesurer, au moins partiellement, les discriminations et inégalités frappant ces personnes déjà en grande souffrance.

Processus décisionnels :

- La participation régulière aux travaux du CDDH est considérée comme une action significative aux processus décisionnels. La société civile y apporte ses contributions et les fruits des travaux irriguent tant la jurisprudence que les recommandations d'autres organes du Conseil de l'Europe.

Sociétés inclusives :

- Les Rencontres annuelles de la dimension religieuse du dialogue interculturel sont l'occasion d'échanges sur les processus d'inclusivité auxquels les grands mouvements de pensée et de croyance peuvent apporter des contributions. En 2016, ces Rencontres portaient particulièrement sur l'éducation comme moyen de prévention de la radicalisation.
- La participation au Forum mondial de la démocratie a témoigné une fois encore de l'importance de la transversalité pour tendre encore et encore vers des sociétés inclusives. La présentation de la formation labellisée en 2015 par la Conférence a témoigné d'une réalisation concrète de la société civile organisée dans ce domaine de l'inclusivité.

- La poursuite des travaux du groupe de travail contre le discours de haine marque, sous un angle complémentaire, l'adhésion totale de la commission à cette cause majeure qui mobilise de nombreuses forces au sein du Conseil de l'Europe.

A la croisée des droits, des discriminations et de l'inclusion :

- La protection des enfants : la dégradation des services sociaux et les flux migratoires placent les enfants en particulière vulnérabilité. C'est la raison pour laquelle notre commission, en partenariat avec les organes compétents du Conseil de l'Europe, a créé un groupe de travail dédié.
- Le numérique est un support d'émancipation autant qu'un vecteur d'exclusion et de discrimination. L'expertise des populations dans l'utilisation de l'internet ne protège pas des risques de discrimination et d'inégalités via le numérique. Un groupe de travail ad hoc a été créé sur cette question.

En conclusion :

La société civile a une claire conscience des mutations à l'œuvre dans de nombreux domaines. Elles s'effectuent sur un temps long et mettent en péril la garantie des droits dont chacune et chacun est inconditionnellement attributaire.

Lorsque l'humaniste Jürgen Habermas craint que la parenthèse démocratique ne se referme prochainement tandis qu'un dirigeant de Google espère constater sous peu que la vie privée n'aura été qu'une parenthèse dans l'Histoire, la société civile mesure l'injonction de compétence et de résultats qui lui incombe. La Conférence, en bon ordre de marche, produit un effet d'entraînement dont les différents organes du Conseil de l'Europe rendent régulièrement témoignage.

C'est donc avec lucidité et détermination que la Commission droits de l'Homme clôture l'année 2016 et ouvre l'exercice 2017.

Michel Aguilar
Président de la Commission droits de l'Homme